

Guide VAE - Candidat

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif reconnu par l'État qui permet à toute personne de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, personnelles ou bénévoles, en vue d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle).

À qui s'adresse la VAE ?

Depuis la réforme de 2024, la VAE est accessible à toute personne, sans condition de durée d'expérience ou de statut professionnel. Il suffit d'avoir exercé une activité, rémunérée ou non, en lien direct avec la certification visée. Cela inclut les salariés, les travailleurs indépendants, les demandeurs d'emploi, les bénévoles, les proches aidants, les étudiants, etc.

Pourquoi faire une VAE ?

Obtenir une certification ou un diplôme sans suivre une formation longue.

Faire reconnaître ses compétences pour évoluer professionnellement.

Changer de métier ou se reconvertir.

Accéder à des concours, formations ou postes nécessitant une certification

A l'ICT, l'IERP (**Institut d'études religieuses et pastorales**) vous propose d'obtenir la certification professionnelle suivante avec le dispositif VAE :

Niveau 5 - Certification professionnelle inscrite au RNCP (Niveau Bac+2)

Chargé de mission pastorale (RNCP 38927)

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (validation partielle).

Sommaire

Chargé de mission pastorale (CMP)	3
Prérequis	3
De la recevabilité à la certification	3
Programme prévisionnel d'accompagnement VAE.....	5
Vos interlocuteurs	7

Chargé de mission pastorale (CMP)

Niveau 5 - Certification professionnelle inscrite au RNCP (Niveau Bac+2) - RNCP 38927

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (validation partielle).



Prérequis

Les candidats à la certification par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) devront justifier de la conduite d'activités, en relation avec les attendus de la certification.

De la recevabilité à la certification

1-PREMIER CONTACT ET INFORMATION

Entretien avec le coordinateur pédagogique de l'ICT – Marie El Wasela – afin de compléter le dossier de « Demande de VAE CMP :

- Vérification des pré-requis (expérience(s) dans la certification visée)
- Faisabilité du projet
- Etude des modalités de financement

2- LE LIVRET 1 ET RECEVABILITE

Une fois l'avis favorable émit, le coordinateur pédagogique de l'ICT vous remet le Livret 1 ainsi que le Cerfa n° 12818*02.

Le livret 1 permet de présenter l'ensemble du parcours professionnel de façon synthétique. Les activités qui correspondent aux activités mentionnées dans le référentiel professionnel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé doivent être mises en exergue.

L'étude de ce dossier permet de déterminer si la candidature à la VAE est recevable.

Vous devez ensuite, déposer votre Livret 1 complété auprès du coordinateur pédagogique de l'ICT avec un CV à jour à l'adresse suivante : marie.el-wasela@ict-toulouse.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé par email sous 8 jours.

La recevabilité est examinée par un jury professionnel composé de 2 personnes.

Vous recevez un avis dans un délai de 2 mois suivants le dépôt :

- Soit une attestation de recevabilité. Celle-ci *est valable 3 ans à partir de la notification*.
- Soit une notification motivée de non-recevabilité, si non-recevable. Cela signale la fin de la procédure.
- Si l'avis favorable est partiel, un parcours individuel vous sera proposé.

3- CHOIX D'ACCOMPAGNEMENT

Une fois l'avis favorable émit, vous devez ensuite élaborer votre dossier l'aide du livret 2. Pour se faire, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement. L'accompagnement est une aide méthodologique individualisée permettant au candidat d'analyser ses activités pour les traduire en termes de compétences, de capacités, de connaissances, au regard du référentiel ou de la certification visé(e).

Choix 1 : Vous souhaitez être accompagné ? Vous pouvez solliciter un accompagnement dès la validation de votre Livret 1.

Le coordinateur pédagogique vous remettra le livret de contractualisation VAE CMP, le livret 2 ainsi qu'un guide méthodologique.

Choix 2 : Vous ne souhaitez pas d'accompagnement ?

Il est possible de poursuivre la démarche en toute autonomie, le livret 2 devra être déposé dans ce cas dans un délai de 3 ans auprès du certificateur.

En fonction de votre choix, de l'avis émit (partiel ou total) et des possibilités de financement possibles, un devis personnalisé comprenant un parcours personnalisé (possibilités de formations complémentaires selon les besoins etc.) sera établi et le coordinateur pédagogique de l'ICT procèdera à votre inscription administrative.

4- DEBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement est individuel et personnalisé (échanges par téléphone, visio-conférence, mail...) d'une durée de 24h. Il comprend des entretiens avec l'accompagnateur, des temps de traitement des données fournies par le candidat à l'accompagnateur et de suivi à distance.

Cet accompagnement a pour objectif de vous aider d'un point de vue méthodologique à décrire et à analyser des expériences significatives au regard des attendus de la certification.

5- DEPOT DU LIVRET 2 – JURY DE VALIDATION

Une fois le Livret 2 complété et déposé, vous serez convoqué dans les 3 mois suivants ce dépôt. Le jury est constitué de professionnels extérieurs en activité et s'entretient sur la nature et la qualité des expériences présentées dans le dossier. Cet entretien dure entre 45 et 60 minutes et a pour objectif de conforter le jury dans sa décision. Le livret 2 doit être adressé au jury de certification 1 mois avant la date d'examen.

Après la tenue du jury, un procès-verbal sera établi et les résultats seront transmis par voie numérique dans un délai d'un mois.

Programme prévisionnel d'accompagnement VAE

Les principaux facteurs d'abandon dans la démarche VAE semblent être la durée et la difficulté de la procédure. Les prestations d'accompagnement ont donc un véritable rôle à jouer, afin d'obtenir des retombées positives sur les chances de réussite du candidat.

Ainsi, les prestations d'accompagnement facilitent l'obtention du/de la titre/certification en réduisant la complexité du travail attendu dans le dossier de preuve, ainsi que la durée du parcours VAE. Les rendez-vous successifs avec les accompagnateurs permettent de mieux mobiliser les candidats dans le travail de rédaction attendu (planning personnalisé établi au préalable avec le candidat).

Ce planning est à définir lors du premier RDV de l'accompagnement méthodologique.

Le nombre d'entretiens sur 1 mois peut être adapté en fonction des besoins identifiés, mais les dates doivent être définies en amont pour faciliter le déroulé de l'accompagnement.

Objectifs de l'entretien individuel préalable exploratoire :

- Appréhender les enjeux d'une démarche VAE : contexte réglementaire de la demande, les étapes clés de la VAE.
- Discerner les activités significatives au regard du référentiel.

Objectifs de l'entretien d'exploration du parcours :

- Recueillir les éléments biographiques et la liste des expériences du candidat.
- Explication du référentiel de certification et des critères d'évaluation du jury.
- Rapprocher l'expérience, le référentiel de la certification visée et les compétences : sélectionner avec le candidat les éléments de son parcours (activités professionnelles et extra-professionnelles) qui sont en rapport direct avec la certification visée.
- Remise des fiches méthodologiques par bloc de compétences de la certification pour rédaction des expériences conformément aux attentes.

Objectifs des entretiens d'explicitation des activités suivant l'avancement :

- Aider à verbaliser, mettre en mots une action particulière. Il permet donc d'obtenir une information particulièrement fine sur la manière dont un individu a réalisé une tâche
- Expliquer la distinction entre "aptitude, connaissance, compétence"
- Permettre de rédiger et mettre en valeur ces expériences professionnelles
- Organiser et articuler les idées entre elles pour garantir la cohérence du dossier.
- Favoriser l'expression orale et écrite du candidat et l'auto-questionnement.
- Valoriser et analyser la prise d'initiative du candidat, démontrer son esprit critique.
- Entraîner le candidat à supprimer toute approximation, tout discours implicite.

	DEROULE & SEQUENCES	Nbre d'H	Présentiel / Distanciel	PLANNING PREVISIONNEL
Mois 1	- Présenter la méthodologie de l'accompagnement– contrat d'engagement réciproque – Lecture active du dossier de validation & du référentiel - Explorer le parcours & Lister une première sélection des activités professionnelles retenues pour le dossier de validation - Compléter le tableau de concordance - Effectuer un 1^{er} entretien d'explicitation pour rédiger la trame de la 1^{ère} activité.			
Mois 2	- Relectures ou co-relectures annotées des activités rédigées - Recadrer, approfondir, conseiller, valider - Faire émerger les atouts professionnels			
Mois 3	- Faire le point sur l'avancement du dossier de validation - Relecture – correction – explicitation activités (entretien d'explicitation)			
Mois 4	- Faire le point sur l'avancement du dossier de validation - Relecture – correction – explicitation activités (entretien d'explicitation)			
Mois 5	- Faire le point sur l'avancement du dossier de validation - Relecture – correction – explicitation activités			
Mois 6	- Parcourir ensemble le document complet avec les annexes. - Relecture finale et Conseils de finalisation (annexes, sommaire, glossaire...) - Finalisation et aide à l'envoi du dossier de validation finalisé			
PREPARATION DE L'ORAL DE JURY				
Mois 7	- Présenter la constitution du jury et les informations nécessaires pour la préparation de la présentation orale du candidat - Identifier des questions types - Relecture, correction et finalisation du texte de présentation orale du candidat - Simulation de jury + conseils personnalisés - Recherche de la date de jury			

Vos interlocuteurs

Chargé de mission pastorale (CMP)

Marie El Wasela

Coordinatrice pédagogique

Correspondant Relais Handicap

marie.el-wasela@ict-toulouse.fr

+33 6 67 53 32 93



Pour toute demande d'information, suggestion d'amélioration, difficultés rencontrées ou réclamation, vous pouvez contacter le service qualité & conformité : service.qualite@ict-toulouse.fr